



Le Souvenir Français

Délégation générale
du Morbihan

Le secrétaire général

Compte rendu du
Congrès non électif du Souvenir français du Morbihan
du 16 novembre 2022

Références : Article 15 des statuts et article 27 du règlement intérieur.

Pièces jointes : n°1 les retombées de l'assemblée générale du Souvenir français ;
n°2 Fiche concours ONAC-VG – SF56 2022-2023 ;
n°3 Règlement concours SF-ONAC 22 23 ;
n°4 Bilan des activités pédagogiques 22 23.

Le congrès non électif de la délégation du Souvenir français du Morbihan s'est tenu à l'Espace Montcalm (Maison du diocèse) à Vannes le mercredi 16 novembre 2021.

Participation :

Bureau.

- | | |
|---|---------------------|
| ✓ Délégué Général : | François Loeuillet, |
| ✓ Délégué Général honoraire : | Jacques Joly, |
| ✓ Secrétaire général : | Bernard Chauvin, |
| ✓ Secrétaire général adjoint : | Catherine Rio, |
| ✓ Trésorier : | Michel Mazin, |
| ✓ Délégué Mémoriel / Monuments : | Georges Pierucci, |
| ✓ Délégué Enseignement Scolaire : | Didier Roze, |
| ✓ Délégué Lien société civile / Mécénat : | Patrick Laurans, |
| ✓ Délégué Communication : | Patrick Leleu, |
| ✓ Photographe : | René Fernandez. |

Comités.

- | | |
|--|--------------------------|
| ✓ Président comité Auray / Pluvigner | Didier Roze, |
| ✓ Vice-président | Yannick Rio, |
| ✓ Trésorier | Ronan Allain, |
| ✓ Président comité Baie de Quiberon / Ria d'Étel | Michel Fourniol, |
| ✓ Vice-président | André Le Vaillant, |
| ✓ Trésorier | Olivier Bonduelle, |
| ✓ Président comité Pays du Roi Morvan | Pierre-Marie Quesseveur, |
| ✓ Vice-président comité Pays de Josselin | Jean-François Guerinel, |
| ✓ Porte drapeau | Robert Danet |
| ✓ Président comité Pays de Lorient | Guy Pierron, |

✓ Président comité Pays de Vannes	Jacques Joly,
✓ Vice-président	Jacques Serre,
✓ Trésorier	Remy Kerviche
✓ Président comité Pays de Vilaine	Michel Denoual,
✓ Membre	Hervé Malfettes
✓ Trésorier du comité Rochefort en Terre - Questembert	Daniel Méchet,
✓ Président comité Saint-Jean Brévelay	Jo Dréano,
✓ Trésorier	Daniel Le Marchand,

Nouveaux venus.

✓ Futur président du comité secteur de Reguigny (Pontivy)	Cédric Josso
✓ Nouveau délégué général adjoint	Miguel Parot
✓ Nouveau trésorier adjoint DG	Christian Dagnon
✓ Nouveau délégué Patrimoine et Sépultures	Daniel Le Marchand

Invités.

✓ Préfet du Morbihan	Excusé
✓ Maire de Vannes représenté par	Mme Monique Jean, adjointe au maire
✓ Président du Conseil départemental	Excusé
✓ Conseiller régional du Morbihan,	M. Simon Uzenat
✓ Président de l'association des maires et EPCI du Morbihan	Représenté par M. Hicham Abbad, Directeur de cabinet
✓ Directrice de l'ONAC-VG du Morbihan,	Mme Anne Geslin
✓ Délégué militaire départemental du Morbihan	Excusé
✓ Commandant le Groupement de gendarmerie du Morbihan	Excusé
✓ Directrice départementale de la sécurité publique	Excusé
✓ Directeur des services de secours et d'incendie	Excusé
✓ Directeur académique des services de l'éducation nationale	Représenté par M. Laurent Moutard, inspecteur de l'éducation nationale
✓ Directeur départemental de l'enseignement catholique	Excusé

Ordre du jour.

Accueil et installation.

9h30 : Hommage à nos morts, Minute de silence.

9h35 : Présentation des rapports :

- Rapport moral
- Rapport d'activités
- Rapport financier de la Délégation générale

10h00 : Discussions - Echanges

- Le compte rendu de l'Assemblée générale du Souvenir français,
- La sauvegarde des sépultures et la veille mémorielle,
- Le concours scolaire 2023,
- Les récompenses,
- L'agenda 2023.

11h00 : Pause et accueil de nos invités

11h15 : Interventions diverses

12h15 : Vin d'honneur

12h45 : Repas

14h00 : Poursuite des échanges si nécessaire.

Le général (2s) François Loeuillet ouvre la séance en faisant observer une minute de silence à la mémoire de nos camarades du Souvenir français disparus dans le courant de l'année.



Hommage à nos morts

- Nos deux anciens Délégués Généraux qui auront été les moteurs de la mise sur pied et du développement du Souvenir Français dans le Département.
 - **Général (2s) André ROUX (12/2021)**
 - **Lieutenant-colonel (er) Jean-Luc FREDET (02/2022)**
- Le président du comité Rochefort-en-Terre - Questembert.
 - **Jean-Marie PENIN (06/2022)**

Comité Quiberon Ria d'Étel

- **Daniel VAILLANT (4/2021)** Plouharnel
- **Michel RAMSAY (11/2021)** Carnac
- **Jean PIECOQ (01/2022)** Carnac
- **Janet NESHER (02/2022)** Carnac
- **André THOMAZO (04/2022)** Le Palais
- **Jean-Paul FAVRE (07/2022)** Carnac
- **Eric LE VAILLANT (07/2022)** Erdeven
- **Paul ROLLANDO (11/22)** Erdeven

Comité du Pays de Josselin

- **Félix ROUAULT (12/2021)** Plöermel

Comité de Rochefort-en-Terre - Questembert

- **René DANILET (05/2022)** Pluherlin

Comité Auray - Pluvigner

- **Joël Yves LE VERNE (07/2022)** Brech
- **Philippe JEGOUSSE (08/2022)** Grand Champ

Comité Pays de Lorient

- **M. GICQUEL (02/2022)** Ploemeur
- **M. KERAUTRET (02/2022)** Lanester
- **M. DANIEL (06/2022)** Inzinac-Lochrist

Comité Saint Jean Brevelay

- **M. Joseph LE QUENTREC (Bignan)**
- **M. Henri LE BRETON (ancien Prdt Asso des Maires56, Locminé)**
- **M. Joseph JEGO (fondateur du comité en 1988, Plumelec)**

Il présente ses excuses pour les défunts non cités certains comités n'ayant pas répondu à sa demande de voir communiquer leurs noms. Ils n'en demeurent pas moins dans notre souvenir.

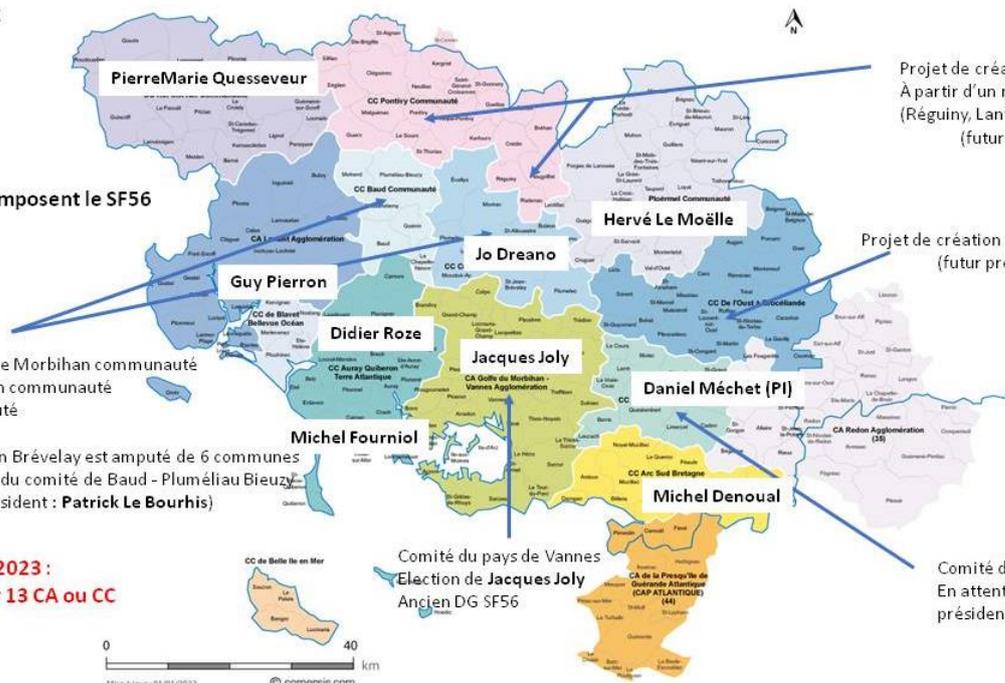
1 - Rapport moral.

11 - Le Souvenir français dans le département

Adhérents : 1 100

Caisse : 9 500,00€

9 Comités composent le SF56



Projet de création du comité de Pontivy
À partir d'un noyau de communes
(Réguiny, Lantillac, Radenac et Pleugriffet)
(futur président : **Cédric Josso**)

Projet de création du comité de l'Oust à Brocéliande
(futur président : **Michel Lautier**)

Division de la CC Centre Morbihan communauté
- CC Centre Morbihan communauté
- CC Baud communauté

Le comité de Saint-Jean Brévelay est amputé de 6 communes
En attente, la création du comité de Baud - Pluméliau Bieuzy
(futur président : **Patrick Le Bourhis**)

Objectif 2023 :
12 comités pour 13 CA ou CC

Comité du pays de Vannes
Election de **Jacques Joly**
Ancien DG SF56

Comité de Rochefort-en-Terre Questembert
En attente de l'élection d'un nouveau
président suite au décès de **JM Penin**
(Comité d'Auray)

12 - Présentation des nouveaux membres du Bureau de la DG



Miguel Parot du comité de Saint-Jean Brévelay rejoint la délégation générale en qualité de délégué général adjoint.



Christian Dagnon du comité de Vannes rejoint la délégation générale en qualité de trésorier adjoint.



Daniel Le Marchand, trésorier du comité de Saint-Jean Brévelay, rejoint la délégation générale en qualité de délégué au Patrimoine et aux Sépultures

13 - Inventaire des tombes dans les carrés communaux

Quelques 15 carrés communaux possédant des sépultures perpétuelles et/ou restituées ont fait l'objet d'un état des lieux avant l'été par les comités et la DG pour les zones blanches ; permettant la transmission au siège du bilan départemental complet et ce, dès la première année. Félicitations aux comités concernés.

14 - Le site web du SF56 : Lisibilité et outil de travail

Aujourd'hui une nécessité du fait :

- de la nouvelle politique de sauvegarde des tombes au sein du Souvenir Français ;
- du besoin d'information des adhérents.

La mise en place d'adresses mail SF spécifiques pour chacun des responsables une fois la création d'un domaine réalisée (ex: dg.sf56@sf56.fr ; sg.sf56@sf56.fr ; pdt.compaysvannes@sf56.fr ;...)

Une lisibilité réelle du Souvenir Français pour les visiteurs avec son organisation départemental et ses missions

Des fenêtres dévolues aux comités.

En aucun cas un outil de contrôle ni d'ingérence mais bien un outil de développement du SF56.

15 - Bilan

Un exercice 2021 – 2022 tout à fait satisfaisant :

- Un commencement réel de reprise des activités.
- Les objectifs assignés atteints.
- Un bilan des effectifs global en baisse préoccupante.
- Le constat d'un certain manque de motivation au sein des comités pour encourager et développer la participation des adhérents aux diverses activités ou rendez-vous du niveau département.

2 - Rapports d'activités

21 - Activités nationales

2021, un réveil difficile ! après l'endormissement des années « COVID ».

- **Difficile :**
 - 75242 adhérents contre 86500 en 2019, 44 dissolutions, fusion ou mises en sommeil de comité,
 - 77 voyages mémoriels contre 556 en 2019 ;
 - 1627 diplômes décernés aux jeunes partenaires contre 5132 en 2019.
- **Mais un réveil quand même :**
 - 40286 tombes entretenues ou veillées contre 30932 en 2020.

- 12236 participations aux cérémonies contre 13855 en 2019.
- Une formidable remontée de la quête : 525730€ contre 212255 en 2020.
- Une bonne couverture presse avec pour la première fois plus de 1000 articles recensés.
- **Des chiffres restent à analyser dans le cadre de la poursuite de la refondation de notre association :**
 - L'amélioration de la gouvernance : 75 congrès départementaux contre 56 en 2019.
 - Le renouvellement des présidents de comité : 548 nominations depuis 2018.
 - La poursuite de l'enracinement du Souvenir Français à l'étranger : 66 délégations contre 58 en 2018
 - La réception de legs : 409.218 en 2021 contre 45.122 en 2019.
 - Les créations de comité dans les établissements supérieurs : Sciences Po et HEIP.
 - La poursuite de notre implantation sur les réseaux sociaux : Instagram, YouTube.
 - Le développement de notre Amicale Parlementaire (166 membres en 2021).
 - L'augmentation des lecteurs de la Newsletter : 22.756 ouvertures contre 21.447 en 2019.
 - La prise en charge par les délégations et les comités des gestes commémoratifs liés au 80e anniversaire de 1941, à l'hommage rendu aux présidents de la République, aux initiatives liées à 1870-1871.
 - *Un regret subsiste, **133 comités** n'ont pas adressé leurs rapports d'activité et financier, un chiffre important qui a des conséquences négatives pour notre association.*

22 - Activités départementales

NB. Ne sont rapportées ci-après que les activités de rayonnement départemental en dehors de la participation aux activités du calendrier mémoriel annuel et des initiatives nombreuses et essentielles prises par les comités localement.

Rappel des orientations 2022 données par le Siège

- La reconstruction de son action pour la sauvegarde des tombes des Morts pour la France dans les cimetières communaux.
- La mise en œuvre de choix commémoratifs.
 - 80^{ème} anniversaire de l'année 42.
 - Trois initiatives nationales fortes.
 - 70^{ème} anniversaire de la disparition du Maréchal de Lattre de Tassigny.
 - 100^{ème} anniversaire de la journée nationale du 11 novembre.
 - 100^{ème} anniversaire de la chapelle de Rancourt.
 - Des initiatives ciblées au niveau des délégations.
- La relance de la politique de transmission mémorielle.
 - Dépôts de drapeaux d'associations dissoutes dans les établissements scolaires.
 - Créations de chemins de mémoires communaux en partenariat avec les communes.
 - Lancement de voyages mémoriels de proximité.

ENTRETENIR

La délégation et les comités concernés ont procédé à la réalisation des fiches de base et de visite de la totalité des carrés militaires communaux (15).

COMMEMORER

Le 11 janvier 2022, commémoration du 70^{ème} anniversaire de la disparition du Maréchal De Lattre de Tassigny à Lauzach.
 Le 08 juin 2022 au Mémorial de Lauzach pour la commémoration des combats d'Indochine et de Corée.
 Le 20 septembre hommage à Gaston Daniélo au carré militaire du cimetière de Boismoreau à Vannes, dans le cadre plus large de l'hommage rendu par le Souvenir français à 100 héros, morts pour la France en 1942.

TRANSMETTRE

Le concours scolaire 2022 : « Être enfant dans la guerre », 5 comités, 13 classes de CE2-CM1 et CM2, 295 élèves.
La soirée de citoyenneté : Le 23 juin, la classe lauréate, de Ecole Sainte-Anne de Bieuzy-Lanvaux, a participé à la soirée de la citoyenneté organisée par la préfecture à Lorient.
La journée festive et mémorielle des jeunes ayant participé aux concours du SF et de ONAC VG, le 1^{er} juillet. Le matin, au Palais des Arts de Vannes, les élèves ont pu assister au spectacle de la compagnie "Sans Léopard", « Le cabaret du poilu » suivi de la remise des prix. L'après-midi après un pique-nique dans le parc, les élèves ont participé à un hommage aux Bretons Morts pour les France et aux enfants victimes des guerres.

Les offres pédagogiques départementales : Quatre établissements ont fait appel au SF56 (visites de lieux de mémoire, recherches de poilus sur internet, le monument aux Morts, etc...).

Le dépôt de drapeaux dans les établissements scolaires dans le cadre de l'opération « Seconde vie des drapeaux » à Elven, Vannes (Jules Simon et SFX), Pluneret, Landaul. En projet le collège de Josselin.

Le recrutement de jeunes porte-drapeaux et la participation à leur formation.

La participation du SF56 à l'élaboration du **guide des partenaires de la sphère Défense** du Morbihan à l'usage des établissements scolaires.

3 - Rapport financier de la délégation générale

31 - Bilan financier de la Journée mémorielle 2021

DEPENSES		RECETTES	
Participation transport enfants	714,00 €		
Participation transport	590,00 €	Onac subvention	1 274,00 €
Spectacle musical	3 335,60 €		
Prix "Livres"	279,11 €	Siège Souvenir français	1 000,00 €
médailles	70,16 €		
1er prix "Drapeau"	425,00 €		
Poste de secours	120,00 €	DG SF 5656	1 582,21 €
Gerbes	80,00 €		
Verre de l'amitié porte drapeaux + comité	85,85 €	Conseil départemental	700,00 €
Drapeaux à agiter	149,47 €	Conseil départemental	3 300,00 €
Hébergement troupe théâtrale (Montcalm) alimentation troupe sans lésard	366,30 € 140,00 €	DON	200,00 €
"En cas" dans les loges (café, thé, jus, gâteau)	25,54 €		
SACEM	421,52 €		
SACEM	27,64 €		
loc palais des arts	1 226,02 €		
Total	8 056,21 €	Total	8 056,21 €

32 - Situation Financière DG au 16/11/22

RECETTES		DÉPENSES	
I - RECETTES PROVENANT DU SIÈGE :		V - AU PROFIT DES COMITES	
11 - Pour l'entretien permanent des tombes (subvention annuelle des AC)		51 - Entretien permanent des Tombes (subventions des A C)	643,80 €
12 - Pour tout autres travaux		52 - Autres travaux	- €
13 - Autres allocations du Siège	2 180,03 €	53 - Autres allocations	1 100,00 €
TOTAL 1 :	2 180,03 €	TOTAL 5 :	1743,80 €
II - RECETTES PROVENANT DES COMITES :		VI - AU PROFIT DU SIÈGE	
21 - Montant des Cotisations reçues	1 641,50 €	61 - Quote-part des cotisations (1/2 des sommes reçues de Comités)	- €
22 - Montant des quêtes du 1er novembre reçu par le DG		62 - Quête nationale (tots b) Directement au siège	- €
23 - Versements volontaires		63 - Versements volontaires (totalité des sommes reçues des Comités)	- €
24 - Abonnements à la revue provenant des Comités	5 410,00 €	64 - Remboursements au siège	- €
TOTAL 2 :	7 051,50 €	65 - Abonnements à la revue provenant des Comités	5 440,00 €
III - AUTRES RECETTES :		TOTAL 6 :	
31 - Dons et Legs	1 027,40 €	5 440,00 €	
32 - Ressources supplémentaires (Conférences, réunions, assemblées, cérémonies)	1 962,00 €	VII - AUTRES DÉPENSES	
33 - Subventions (régionales et départementales)	700,00 €	71 - Frais généraux (à préciser dans une fiche particulière)	658,08 €
34 - Intérêts des sommes placées sur livret épargne		72 - Abonnement individuels à la revue (éventuellement)	- €
35 - Montant des abonnements individuels reçus directement par le DG		73 - Travaux financés directement par le DG	2 000,00 €
36 - Participation reçues pour voyages et actions de mémoire		74 - Dépenses effectuées directement pour voyages, actions de mémoire cérémonies réunions	8 699,97 €
TOTAL 3 :	3 689,40 €	TOTAL 7 :	11 358,03 €
IV - TOTAL DES RECETTES (TOTAL 1 + 2+ 3)		VIII - TOTAL DES DEPENSES (TOTAL 5 + 6 + 7)	
12 900,93 €		18 541,83 €	
Avoir comptable total en début d'exercice : (avoir en fin d'exercice précédent)		15 064,43 €	
Recettes de l'exercice	+ 12 900,93 €	Situation de trésorerie en fin d'exercice	
Dépenses de l'exercice	- 18 541,83 €	Avoir comptable total en fin d'exercice	9 423,53 €
BLAN	= 9 423,53 €	Chèques émis non débités comptabilisés : +	985,52 €
	= Avoir comptable en fin d'exercice	Chèques reçus non crédités comptabilisés : -	2 010,00 €
		Total	8 399,05 €
		Dont (1) en caisse	8 399,05 €
		à la banque	
		à la caisse d'épargne	
		CONCORDANCE - 2€	
		<small>(1) Les relevés joints doivent correspondre à ces montants</small>	

33 - Calendrier de fin de gestion

Les abonnements

- Facture transmise par le Siège et facturée en totalité à la D.G.
- Paiement des comités sur leur situation au 30-09-2022
- Au 28 octobre 2022 : versement à la D.G de la facture des abonnements à la revue

La liste des abonnés à la revue est arrêtée au 30 septembre 2022. Le montant de l'abonnement est fixé à 10 euros et ne peut prétendre au reçu fiscal.

La mise à jour peut être communiquée à tout moment et plus spécialement avant les 20 mars, 20 juin, 20 septembre et 20 décembre. Contact : Michel Mazin (mazinmichel@orange.fr)

relevé des abonnements 2022

	2021	Abonné	Px unitaire	
DG56	3	3	10	30,00 €
Auray Pluvignier	78	65	10	650,00 €
Quiberon - Etel	126	78	10	780,00 €
Josselin	27	22	10	220,00 €
Lorient	58	57	10	570,00 €
Vannes	102	71	10	710,00 €
Pays de roi de Morvan	5	5	10	50,00 €
Pays de Vilaine	51	30	10	300,00 €
Rochefort en Terre questembert	41	39	10	390,00 €
Saint jean de Brevelay	228	174	10	1 740,00 €
Total	716	544		5 440,00 €

3580

Cotisations 2022

- Au 25 novembre 2022 : versement à la D.G. de sa quote-part (50%) du montant des cotisations. Ne pas prendre en compte les dons.
- La moitié du produit des cotisations, après déduction des frais éventuels de recouvrement, est conservée par les comités.
- Pour les comités ayant fusionné en cours d'année, ne pas oublier les cotisations encaissées par le comité dissout de même pour les abonnements.
- Concernant les cotisations, il est bien précisé que leur montant est fixe (10 et 50euros) / toute somme versée en plus est considérée comme un don. Répartition sans changement.

Quête annuelle

- Au 25 novembre 2022 : transmission à la D.G. de la quote-part Siège.
- La moitié du produit de la quête, après déduction des frais éventuels d'organisation (essentiellement les frais liés à cette manifestation : remerciement des quêteurs, à porter en ligne D26 au chapitre « dépenses » dans le rapport annuel), est conservée par les comités.
- L'autre moitié est à adresser à la délégation générale.
- Versements volontaires 2022.
- Au 5 décembre 2022 : transmission à la D.G.
- Important : afin de remotiver les comités et leurs adhérents, les sommes recueillies lors de la quête nationale resteront dorénavant dans leur intégralité à l'échelon des Délégations, elles seront réparties à part égale entre les Délégations et les Comités.
- En tout état de cause, pour des questions comptables et de saine gestion le montant des sommes recueillies doit impérativement être communiqué au Siège.

Bilan 2022

DESIGNATION des comités ou sections	MONTANT total net des fonds recueillis	VERSEMENTS		TOTAL des fonds envoyés par la Délégation Générale au siège (b)	DATE de transmission des fonds (c)
		Obligatoire (1/2)	Volontaire (éventuel)		
Auray-Pluvigner	1131,7	565,85		565,85	16-nov
Quiberon - Ria d' Etel	3921	1960		1960	18-nov
Pays du Roi de Morvan	294	147		147	15-nov
Pays de Lorient	1662	831		831	16-nov
Pays de Vilaine	1290	645		645	21-nov
Josselin	120	60		60	13-nov
Rochefort en T - Questembert	540,5	270,25		270,25	16-nov
Saint Jean Brevelay					
Pays de Vannes	2634,64	1317,32		1317,32	16-nov
TOTAL	11593,84	5796,42	0	5796,42	23-nov

Consignes de fin de gestion

- Déposer les fonds en espèces sur le compte avant le 15 /12/2022.
- Eviter tout mouvement bancaire au mois de décembre 2022.
- Faire parvenir les pages 1 à 4 du CR annuel ainsi que le dernier extrait de compte bancaire pour le 20/01/2023.
- Toute nouvelle adhésion en décembre sera inscrite sur la gestion 2023.

4 - Gestion des récompenses – 2023

- Le fichier départemental des récompenses : créé en 2021 ; mis à jour en juin 2022, envoyé en novembre 2022 , est la base pour le travail 2023.
- Format unique des mémoires de proposition (envoi à la SEC GEN ADJ - format électronique Word modifiable avec « *signature électronique* ») + Fiche récipiendaire remplie intégralement.
- les diplômes d'honneur ouvrent les droits pour les futures médailles (2 ans d'adhésion active – sans quota)
- Non-adhérent = Médaille d'argent
- Circulaire 20/05/21 : Pdt de comité (6 mois = Méd Bronze d'office).
- Récompenses 2022 et droits 2023 (n'ont rien demandé en 2022 = Josselin / Lorient / Rochefort-en-terre).

	Certificat	D.Honneur	M.Br (5%)	M.Ar (2,5%)	M.Ver	M.Ver BL	Cravate
2022	14 scolaires	60	20	14	5	2	1
Droits 2023	NC	NC	50	25	AD Siège	AD Siège	AD Siège

- Echancier des récompenses 2023 : Réglementairement, au fil du temps...

- Idéalement : Retour par mail le 15 décembre à mon adresse catherinerio@hotmail.com de l'ensemble des travaux préparatoires 2023 (AU FORMAT WORD MODIFIABLE).
- Retour pour le 15 mars des travaux pour les adhérents qui auraient été oubliés.

5 - Le compte rendu de l'Assemblée générale du Souvenir français.

Georges Pierucci, délégué Mémoirelle, a représenté le délégué général à l'assemblée générale du Souvenir français qui s'est déroulée à Avignon les 17 et 18 septembre dernier.

Voir trouverez en pièce jointe n° 1 les retombées concrètes en termes de gouvernance, gestion financière, la communication, les activités et la gestion des adhérents.

6 - La sauvegarde des sépultures et la veille mémorielle

Le délégué mémoriel attire notre attention sur la modification le 23 février 2022 de l'article L.2223-17 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) qui est susceptible d'avoir un impact négatif en particulier sur notre objectif de préservation des sépultures des MPF dont les corps ont été restitués aux familles.

En effet, la modification de cet article en son 2^oalinéa stipule que :

Lorsque, après une période de trente ans, une concession a cessé d'être entretenue, le maire peut constater cet état d'abandon par procès-verbal porté à la connaissance du public et des familles.

Si, un an après (au lieu de trois ans) cette publicité régulièrement effectuée, la concession est toujours en état d'abandon, le maire a la faculté de saisir le conseil municipal, qui est appelé à décider si la reprise de la concession est prononcée ou non. Dans l'affirmative, le maire peut prendre un arrêté prononçant la reprise par la commune des terrains affectés à cette concession.

La réduction de ce délai de trois ans à un an peut télescoper de plein fouet notre agenda à horizon triennal du recensement dans notre Département des tombes des restitués appartenant aux communes, ainsi que les tombes familiales dans lesquelles sont inhumés des Morts pour la France et provoquer des pertes en ligne.

A l'heure actuelle, s'agissant des sépultures de restitués, la Délégation générale du SF 56 ne dispose d'aucune vue d'ensemble de la situation dans notre département, notamment :

- Un recensement des cimetières sur les territoires de compétence des différents comités a-t-il été effectué ?
- Des opérations d'identification et de collationnement des tombes des Morts pour la France au sein de ces cimetières ont-elles été déjà effectuées ?
- Sous quelle forme les données de ces recensements sont-elles actuellement conservées ?
- Quelles sont les difficultés rencontrées ? Vos éventuelles suggestions pour faciliter ces opérations sont attendues....

Cet état des lieux demandé aux différents comités du SF 56, doit nous permettre d'établir un bilan de la situation actuelle et d'étudier un véritable plan d'action et un échancier raisonnable pour mener à bien ce projet de refondation de notre action.

Il est indispensable de prendre ce sujet à bras le corps et de faire en sorte que notre action à venir soit structurante sous peine de lasser les meilleures bonnes volontés.

Le délégué Mémoire est en contact avec M. Jean-Luc Bruzelier, historien - chercheur à l'unité de recherche Tempora de l'université de Rennes 2 et enseignant en classes Prépa au Lycée St François Xavier. Outre des recherches sur les monuments aux Morts de Bretagne, il aurait réalisé un inventaire des sépultures des Morts pour la France dans le Morbihan. Son expertise pourrait nous être très utile.

7 - La Transmission

71 - Le concours scolaire 2022 - 2023

Comme décidé lors du Congrès de novembre 2021, une convention a été signée le 7 septembre 2022 par notre DG avec Mme Anne Geslin, directrice de l'ONACVG du Morbihan, officialisant le rapprochement du SF et de l'ONAC pour organiser en 2022-2023 un concours scolaire commun dont le thème est « Ton héros de la grande guerre ».

Le règlement, approuvé par l'Inspection académique du Morbihan, a été diffusé le 16 septembre à tous les présidents de comité. Il est en cours de diffusion par l'IA à toutes les écoles publiques et privées du département (retard de 3 semaines dû aux organisateurs des autres concours scolaires qui n'ont pas adressé pour le 20 septembre la contribution demandée).

A ce jour nous n'avons que deux classes inscrites directement auprès de l'ONAC-VG. C'est problématique. Il est encore tôt pour parler d'échec et il n'est pas trop tard pour relancer la prospection dans les territoires des comités. Il est rappelé que la convention signée avec l'ONAC-VG ne modifie en rien l'action des comités auprès des directeurs d'école et des professeurs. Elle doit se traduire par plus de simplicité et plus d'ouverture.

Le délégué à l'enseignement scolaire adressera aux comités un document vulgarisé de présentation du concours scolaire 2023. (cf. Pièce jointe n° 2 et 3)

72 - Le bilan des activités pédagogiques 2021-2022 est fourni en pièce jointe N°4.

73 - Formation interne de conférenciers scolaires.

Depuis 2019, le SF peut intervenir dans les collèges dans le cadre de l'offre pédagogique du CD56 avec trois propositions :

1. deux séances sur le thème « A la recherche d'un Poilu sur Internet », une didactique et une pratique sur ordinateur et/ou tablette (D. Roze) ;
2. visite commentée de deux lieux de mémoire de la Grande Guerre : nécropole nationale, présentée par Mme Geslin, directrice de l'ONACVG du Morbihan, et Mémorial de Sainte-Anne d'Auray (par D. Roze et Yannick Le Gallic du comité de Vannes)
3. « Devoir de Mémoire » : Georges Guehenneux a mené avec le collège Ste-Marie d'Elven (classe « Défense et Sécurité ») un cycle de trois interventions sur le travail de mémoire, le monument aux morts communal et les tombes des Morts pour la France (enrichi en 2022 avec un voyage à Paris visite du Sénat et cérémonie de ravivage de la Flamme à l'Arc de Triomphe, travaillée en amont).

Tous les comités peuvent (et, avec l'aide de D. Roze, doivent être en mesure de) répondre aux demandes des établissements pour ces 3 interventions. Il faut donc envisager la formation des intervenants, qui de préférence doivent être inscrits dans la réserve citoyenne de l'Education Nationale.

Pour le premier thème, D. Roze propose, selon le nombre de candidats à cette formation, soit un accompagnement lors de la première intervention en classe, soit une séance didactique après diffusion du PPT support, pour partager la connaissance pratique des outils.

Pour les visites des lieux de mémoire de la Grande Guerre à Sainte-Anne d'Auray : D. Roze centralisera les contacts avec Mme Geslin pour programmer la visite de la nécropole, et propose également d'accompagner les intervenants lors de leur première intervention (un livret de 8 pages sur le mémorial a été réalisé et sert de support).

Pour le dernier thème, avant son retrait, Georges a laissé les fichiers supports de ses interventions en classe. Elles seront diffusées aux comités qui le souhaiteront, en sachant qu'il appartient à ceux-ci de bâtir leur projet pédagogique en fonction des particularités locales (histoire locale, monument aux morts et stèles de la commune ou du secteur, tombes des MPF, voire visites comme celle du musée de la Résistance de St-Marcel, des hauts lieux de mémoire comme Penthièvre, Colpo, Port-Louis...).

Petit rappel : chaque intervention donne lieu à une subvention de 200 € par le CD56. Facture émise et saisie par D. Roze pour versement sur le compte de la DG56, qui reverse 50 % au comité de l'intervenant.
La liste des interventions demandées pour 2022-2023 n'a pas encore été diffusée par le CD56.
Le SF s'est par ailleurs "engagé" (selon la disponibilité des intervenants et la localisation géographique –couverture SF ou non -) à honorer les demandes non retenues (non financées) par le CD56.
Enfin, pour les autres interventions dans les écoles et collèges, les comités gardent leur autonomie. D. Roze peut néanmoins mettre à disposition des PowerPoint et quiz réalisés pour présenter en 50 mn aux élèves de CM1-CM2 les deux conflits mondiaux et expliquer pourquoi le 11-Novembre et le 8-Mai sont des jours fériés.

8 - Agenda 2022.

- Les cérémonies commémoratives nationales.
 - ✓ Dans l'attente du calendrier départemental de l'ONAC-VG.

- Le concours scolaire « Les enfants dans la guerre ».

Le concours scolaire est un outil exceptionnel reconnu dans le département qu'il faut promouvoir.

 - ✓ Clôture des inscriptions le 15 décembre.
 - ✓ Se déplacer dans les établissements scolaires pour susciter les inscriptions.
 - ✓ Dossier à remettre le 30 avril 2022.
 - ✓ La remise des prix aura lieu au cours de la « Journée mémorielle » du SF56, le vendredi 30 juin 2023.

- Les visites de la DGSF56 dans les comités.

Le DG souhaite reprendre ses visites dans les comités. Il est demandé aux présidents de bien vouloir proposer des dates au secrétaire général avant la fin du mois de janvier 2022.

- Hommage à un des « 100 héros de 1943 ».

Choix du Morbihannais Mort pour la France en 1943 en cours, date à préciser

- 70^{ème} anniversaire de la fin de la guerre en Corée.

Le Jeudi 27 juillet 2023 au Mémorial de Lauzach.

- Cérémonie d'hommage aux Morts pour la France lors de l'attentat du Drakkar.

Autour du 23 octobre 2023 à Sarzeau (Tombe du Capitaine Jacky Thomas, MPLF).

- Les réunions d'information (réunion de la DG). Dates à venir

- La 105^{ème} quête du Souvenir français. Dates à venir

- Le congrès départemental.

Le congrès départemental 202 sera électif et sera programmé dans les 4 mois suivant l'assemblée générale 2023 du Souvenir français (en planification le mercredi 17 novembre 2023).

8 - Echanges divers.

- Présentation des travaux du concours scolaire 2022 : Michel Fourniol regrette que toutes les classes et notamment les classes récompensées n'aient pas respecté le règlement en termes de présentation des travaux.
Effectivement certains travaux ne rentraient pas dans le format A4 défini par le règlement du concours. C'est une évolution souhaitée par certains enseignants afin de sortir du cadre purement historique. Le concours 2023 dans le cadre de la nouvelle convention donnera plus la liberté aux enseignants et aux élèves du choix du support.

- Remise des prix du concours scolaires 2022 au Palais des Arts et des congrès : Michel Fourniol regrette, lors de la remise des prix, que seules les trois classes primées aient été citées.
Effectivement en 2021 toutes les classes participantes avaient été récompensées (lot de livres) ce qui a représenté un budget et des délais. En 2022 compte tenu du fait que les comités récompensent déjà leurs classes et de la mise en place d'un spectacle musical plus long que d'habitude, il a été décidé de ne récompenser et d'appeler sur scène que les trois premiers.

Décision :

- En 2023, nous veillerons à citer et faire applaudir toutes les classes.

- Organisation des congrès : Michel Fourniol regrette que la participation au congrès annuel du SF56 soit limitée en effectif pour les comités (2 à 3 personnes).

Effectivement cette "contrainte" a été mise en place pour des questions de coût (location de salle) et de fluidité des débats. Pour autant à la demande des présidents de comité il a toujours été possible d'ajouter une ou deux personnes.

Décision :

- un nombre de places plus important sera ouvert désormais pour la participation des comités aux congrès non électifs. Par ailleurs, les années électives voient l'ensemble des adhérents convoqués.
- Afin d'éviter que les débats ne dérapent sur des questions techniques des réunions annuelles pourraient être programmées pour les trésoriers, les secrétaires, les responsables du concours scolaires, etc...

Contrairement à l'an passé, il a été demandé aux comités d'apporter leur drapeau pour orner la tribune (conclusion du congrès 2021). Tous n'étaient pas là sous prétexte que le drapeau ne se déplace pas sans son porte-drapeau. Question : pourquoi bloquer une journée d'un porte drapeau déjà très sollicité toute l'année ?

Décision :

- la présence des drapeaux de comité ne sera demandée que pour les congrès électifs ou les congrès se déroulant en présence du président national.

- Cérémonie d'hommage aux Morts pour la France en Indochine du 8 juin à Lauzach : Michel Fourniol regrette que l'office religieux ait été supprimé lors des dernières cérémonies à Lauzach.

Effectivement cette suppression résulte avant tout des conséquences de la pandémie COVID.

Décision :

- L'office religieux sera rétabli en 2023.

9 – Mise à l'honneur

Le délégué général félicite les portes drapeau du comité Pays de Vannes qui ont reçu le diplôme d'honneur de porte drapeau :

- Jean-Michel Carlier pour 3 années de service ;
- René Fernandez pour 10 années de service ;
- Remy Kerviche pour 30 années de service.

Le délégué général remercie Georges Guéhenneux pour ses deux années d'engagement au sein de la délégation générale du Morbihan en qualité de délégué aux relations avec les institutions mais aussi pour ses nombreuses actions de transmission de la mémoire dans les établissements scolaires .